COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 30 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 24 mai 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Frédéric LELEU, Eugéna RITAINE, Joseph CARLIER, , Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Etienne DILLY, Nelly MINET

Etaient absents ou excusés : Doriane DELHEZ procuration à Dorothée ANNEBICQUE, Michelle LEFEBVRE procuration à Dorothée ANNEBICQUE

Secrétaire de séance : Eugéna RITAINE,

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n° 24 /2024 : Délibération portant création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire, David DAMBRUNE rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er juin 2024, un emploi permanent d'adjoint technique communal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 32 heures (32/35e).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* **:**

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique communal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 32heures (32/35e), à compter du 1er juin 2024

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à la sous préfecture pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 01/06/2024
et publication le 01/06/2024

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
10 JUIN 2024

Dohem, le 01/06/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380